



Thématique de l'action :

COORDINATION LOGEMENT ET SANTÉ MENTALE

Territoire de l'action

- Commune (au niveau de l'arrondissement)

Public cible :

Pour les situations : situations qui concernent des adultes habitant (au sens du milieu de vie) l'arrondissement

Pour les partenaires concernés : l'ensemble des partenaires sociaux et sanitaires de l'arrondissement

Structures porteuses et/ou impliquées :

Le CCAS, La maison de la Métropole, le CMP, les bailleurs, l'assistante sociale du commissariat, la coordinatrice CLSM

Financiers :

Pour les postes de coordinateurs CLSM les financiers sont l'ARS, la Ville de LYON, et les trois hôpitaux psychiatriques qui couvrent les différents secteurs de Lyon

Coût du projet :

valorisation du temps de travail que chacun des membres permanents dédie à la commission. + Il faut également tenir compte des moyens affectés au recrutement d'une coordinatrice CLSM, dont cette commission ne représente qu'une partie de son temps de travail

Personne à contacter pour plus d'informations :

Marie Denisot : marie.denisot@ch-levinatier.fr

Objectifs :

Mieux organiser la prise en charge et l'accompagnement des personnes en souffrance psychique dans leur lieu de vie afin de prévenir une dégradation de la situation.

La commission aura à se pencher sur des situations jugées complexes. Ces situations seront proposées par les membres de la commission eux-mêmes et par tout professionnel du sanitaire et du social de l'arrondissement.

Les objectifs opérationnels principaux :

- Identifier les situations complexes et les présenter en commission
- Effectuer une évaluation collective de la situation individuelle problématique : la commission est un espace d'élaboration et d'évaluation dont la composition doit permettre d'élaborer une analyse précise de la situation à travers ses différentes dimensions : techniques (liées au lieu de vie), médicales, psychologiques et sociales (liées à la personne). Elle évalue les ressources, envisage les pistes possibles en aval. Elle liste ce qui est possible de faire encore pour favoriser l'évolution de la situation.
- Favoriser une pratique partenariale commune, notamment en favorisant le partage d'information et l'interconnaissance de structures et de projets dans le champ de la santé mentale et du logement sur le territoire.

Déroulement de l'action

- Etat des lieux :

Existence de nombreuses situations complexes dans le logement liées à des problématiques de santé mentale. Nous entendons par «situation complexe» les cas sur lesquels les premières tentatives « isolées» de réponses ont échoué et où les acteurs confrontés à cette situation se retrouvent face à un blocage pouvant entraîner une crise.

- Etapes du projet :

Formation des acteurs de terrain aux liens entre santé psychique et logement par la métropole de Lyon. Mise en place d'un partenariat entre les CCAS et les CLSM pour un co-portage et une co-animation de ces instances au niveau de la ville de Lyon. Constitution d'un groupe de membres permanents représentatifs des champs d'intervention autour des situations à savoir, psychiatrie de secteur, logement/habitat, social.

- Action(s) qui en découle(nt)

- Une commission qui a lieu tous les deux mois, animée par la coordinatrice CLSM avec deux temps distincts : un temps partenarial (présentation de structure ou de projet sur la thématique santé mentale et logement) et un temps d'étude des situations complexes où ne sont présents que les membres permanents.
- Mise au point et actualisation d'une liste de « signalants », c'est-à-dire les partenaires de l'arrondissement qui sont informés des dates de commission et qui peuvent saisir la commission.



Thématique de l'action :

COORDINATION LOGEMENT ET SANTÉ MENTALE

Territoire de l'action

- Commune (au niveau de l'arrondissement)

Public cible :

Pour les situations : situations qui concernent des adultes habitant (au sens du milieu de vie) l'arrondissement

Pour les partenaires concernés : l'ensemble des partenaires sociaux et sanitaires de l'arrondissement

Structures porteuses et/ou impliquées :

Le CCAS, La maison de la Métropole, le CMP, les bailleurs, l'assistante sociale du commissariat, la coordinatrice CLSM

Financeurs :

Pour les postes de coordinateurs CLSM les financeurs sont l'ARS, la Ville de LYON, et les trois hôpitaux psychiatriques qui couvrent les différents secteurs de Lyon

Coût du projet :

valorisation du temps de travail que chacun des membres permanents dédie à la commission.
+ Il faut également tenir compte des moyens affectés au recrutement d'une coordinatrice CLSM, dont cette commission ne représente qu'une partie de son temps de travail

Personne à contacter

pour plus d'informations :

Marie Denisot :
marie.denisot@ch-levinatier.fr

- Mise au point d'une charte éthique et d'un règlement intérieur, qui garantissent la liberté des personnes et le secret professionnel.
- Lien avec d'autres dispositifs liés au logement : ILHA, Démarche SPHEL, accord collectif bailleurs, un chez soi d'abord.

Résultats :

Dans la majorité des situations, le travail partenarial permet de coordonner davantage les actions et compétences de chacun et aboutissent à des actions concrètes : accès aux soins, passage de relais entre une institution et une autre, courrier au nom de la commission.

Par ailleurs le travail sur d'autres situations, hors temps de la commission, est facilité du fait de la pratique partenariale commune qui se développe au sein de la commission.

Perspectives :

- Intégrer davantage les partenaires autour de la personne âgée (gérontopsychiatrie, ehpad)
- Maintenir l'effort de communication auprès des différents partenaires afin que la commission soit davantage un outil intégré dans les pratiques professionnelles des partenaires.
- Développer des temps d'échange pour améliorer la compréhension mutuelle des partenaires autour de certaines thématiques comme celle des hospitalisations sous contrainte qui sont parfois encore des points de tension.